Jean Joseph d'Espitalier

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1744 Sorti :

Né à Callian (Var), le 1724

Mort a, le

---

frère de François Xavier

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Le Confrère Jean Joseph d'Espitalier

M. M. 607, 5e catalogue, N. 624 =

Jean Joseph d'Espitalier, du diocèse de Fréjus, entré à Aix en 1744, Sorti.

Le très humble, et très
obeissant serviteur
françois Espitallier ex chanoine

MM. 612 , **page** , **N°** 2826 de ma copie

Le Confrère Jean Joseph d'Espitalier, acolythe

Né à Fréjus, 20 ans à Callian (Var)

Fils de Jean François d'Espitalier, bourgeois et Claire d'Attanoux

Humanités à Marseille jusqu'en Rhéto, maître ès arts de l'Université d'Avignon où il a étudié en philo et théol.

Entré à ~~Paris~~ aix le 1746 , vêtu le

Pension : Sorti

Archives Nles

AF IV carton 1914 Papiers du cardinal Caprara

Monseigneur Eminentissime 7 brumaire an XII

Le 23 brumaire an III, époque à laquelle toutes les églises étaient fermées et la vie des prêtres en danger, le soussigné François Espitallier, prêtre, ex chanoine, natif de Callian (Var) contracta mariage avec Marguerite Anne Bernard, du depuis, il a vécu avec son épouse à la faveur d'un contrat civil. Déterminé aujourd'hui à recevoir la bénédiction nuptiale, et voulant donner une preuve de sa soumission à la discipline ecclésiastique, il a recours à votre Eminence et la supplie de lui accorder la dispense des ordres qu'il a reçus. Les motifs qui le déterminent à cette démarche sont la gloire de Dieu, la vue de son salut et l'édification des fidèles. Et ceux qui le déterminèrent à contracter mariage furent la crainte, la terreur et le profond avilissement de son état.

D'après cet exposé, si votre Eminence estime qu'Elle doit accueillir la demande du suppliant, il la prie de lui faire passer la dispense de la manière la moins dispendieuse, attendu que ses facultés lui donnent à peine les moyens d'exister.

Répondu le 25 Novembre 1803

Vous avez bien raison de témoigner vos regrets pour la faute grave que vous avez eu le malheur de commettre. Il est temps de la réparer. Je vous en facilite les moyens en vous faisant part de l'indulgence extraordinaire du St Siège. Sachez en profiter pour le bien de votre âme et faites en sorte que, par la pénitence et par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, on puisse dire de vous = Ubi abundavit peccatum, ibi superabundavit et gratia.

Je n'ai pas d'autre moyen que celui de la poste pour vous faire passer le décret de dispense et vous voyez que je ne vous assujetis pas à aucune dépense, puisque à la Légation, on expédie tout gratis

Je suis bien sincèrement . . . etc.